



Situation patentale compliquée, test de paternité

Par **flix**, le **04/05/2018 à 08:11**

Bonjour,rnrnJe n ai aucun contact avec l'enfants ou la mère, je paye une pension alimentaire, je ne connais pas l'adresse de résidence de l'enfant ni l'adresse ou le récupérer et pour finir je suis même pas sûr que c'est bien mon enfant, le juge des affaires familiales m'a accordé un dois de visite et d'hébergement, mais a mentionné seulement le nom de la personne où devais récupérer l'enfant et non le lieu ou l'adresse.

Par **cocotte1003**, le **04/05/2018 à 08:39**

Bonjour, et la question qu'elle est elle? cordialement

Par **amajuris**, le **04/05/2018 à 09:11**

bonjour,rnsi vous n'êtes pas sur que ce soit votre enfant, vous pouvez faire une action en contestation de paternité devantle TGI, avocat nécessaire.rnsalutations

Par **flix**, le **04/05/2018 à 14:39**

merci